

## Communiqué de presse

Etat de Vaud - Ville de Lausanne

Lutte contre le bruit routier

### **Des résultats intermédiaires encourageants pour le 30 km/h de nuit à Lausanne**

**Des vitesses nocturnes en baisse et un volume sonore ressenti diminué de moitié: l'analyse des mesures réalisées lors de la première phase de l'essai du 30 km/h nocturne sur les avenues de Beaulieu et Vinet à Lausanne livre de premiers résultats encourageants, corroborés par une enquête traduisant la satisfaction des riverains et des automobilistes. Le test se poursuivra avec de nouvelles mesures en octobre 2018, à la suite du réaménagement de l'avenue Vinet puis en mai 2019, avant le bilan final qui permettra au Canton et à la Ville de Lausanne d'orienter leurs politiques de mobilité en matière d'assainissement du bruit routier.**

De mai à octobre 2017, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont mené la première étape d'un test d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit, sur les avenues de Beaulieu et Vinet. Cette expérience pilote s'étendra jusqu'en 2019. Elle vise à déterminer de manière structurée et documentée si l'abaissement de la vitesse constitue une mesure efficace pour lutter contre le bruit nocturne permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Répondant à un protocole de test très précis, trois sessions de comptages de deux semaines chacune ont été effectuées à l'aide d'appareils qui ont mesuré le bruit, la vitesse et le volume de trafic. La première session s'est déroulée en mai alors que la vitesse était encore limitée à 50 km/h sur les deux avenues; les deux autres ont été réalisées en juin et octobre après que la vitesse a été abaissée à 30 km/h entre 22h00 et 6h00. Des afficheurs de vitesse pédagogiques ont été installés le long du tracé pour sensibiliser les usagers au respect de la vitesse. Pour apprécier leur influence sur le comportement des automobilistes, ils ont été retirés durant la dernière semaine de mesures en octobre.

Au terme de cette première phase à 30 km/h, les résultats intermédiaires montrent que 85% des conducteurs ont fortement diminué leur vitesse sur les deux avenues (-9,5 km/h en moyenne). Sans radar pédagogique, les vitesses nocturnes baissent de 6,4 km/h en moyenne sur les deux avenues, ce qui reste très encourageant. À relever qu'entre la première et la seconde session de comptages, on observe une diminution très importante des vitesses supérieures à 50 km/h (-84%), celles-là mêmes qui génèrent le plus de nuisances et dégradent la qualité de sommeil des riverains.

En ce qui concerne les niveaux sonores moyens, les mesures montrent une diminution de 3,1 décibels à l'Avenue de Beaulieu avec l'abaissement nocturne de la vitesse à 30 km/h. Cela équivaut à un volume sonore ressenti diminué de moitié. Sur Vinet, 2,5 décibels en moins ont été mesurés. Sur les deux avenues, les occurrences de niveau sonore très élevé (plus de 70 dB) – dues à des vitesses excessives ou des accélérations – ont diminué de 80% avec le passage à 30 km/h.

L'enquête menée en parallèle auprès des riverains (500 réponses récoltées), en deux vagues, montre que la moitié d'entre eux ont perçu la diminution du bruit nocturne trois mois après le lancement de l'essai. Quant aux automobilistes, sondés à deux reprises également,

plus de deux tiers d'entre eux expriment avoir de la facilité à respecter la limitation de vitesse.

« Ces résultats intermédiaires sont encourageants et permettent une première appréciation de l'effet sur le bruit d'une vitesse limitée à 30 km/h. L'essai et les mesures qui y sont associées se poursuivent encore jusqu'au printemps 2019 et c'est à ce moment-là seulement que nous pourrons tirer un bilan complet, à l'aune également d'expériences menées au niveau national », commente la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines Nuria Gorrite.

La deuxième étape de l'essai permettra notamment d'apprécier les effets de l'abaissement de vitesse à 30 km/h conjugué avec d'autres mesures comme la pose d'un revêtement phonoabsorbant. « Il est particulièrement prometteur de répondre aux enjeux de lutte contre le bruit routier à des coûts négligeables et à la satisfaction des riverains et des automobilistes », relève Florence Germond, directrice de la mobilité et des routes. Ce réaménagement sera présenté aux habitants le 31 janvier à l'occasion d'une séance d'information publique, en même temps que les résultats de la première phase du test.

Pour rappel, l'assainissement du bruit routier en milieu urbain est un défi majeur pour les collectivités. L'analyse des mesures récoltées dans le cadre de cet essai pilote permettra d'évaluer l'intérêt du 30 km/h nocturne comme solution simple et efficace pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16/01/2018

**Renseignements complémentaires : Etat de Vaud:**

**Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, 021 316 70 01**

**Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes, 079 756 52 93**

**Ville de Lausanne:**

**Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, 021 315 72 01**

**Patrick Etournaud, chef du service des routes et de la mobilité, 021 315 54 10**